

Quand surélévation de bâtiment rime avec rénovation énergétique

ÉCO. Dirigée par Nathalie Lasry, l'entreprise Surimm accompagne les copropriétés et les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de surélévation sur les plans administratif, juridique et financier.

● Créée à Nice début 2023, Surimm s'est donné pour mission de permettre aux copropriétaires de financer leur rénovation énergétique grâce à la surélévation, via une cession du "droit de surélever" (ou cession du toit de l'immeuble). Elle met également en relation les syndicats avec un "Accompagnateur Rénov" qui effectuera une étude d'optimisation financière des aides et subventions (MaPrimeRenov', CEE...). "L'objectif est de permettre aux copropriétés qui ne souhaitent pas souscrire un crédit pour financer la rénovation énergétique de récupérer de l'argent grâce à la cession du toit de l'immeuble. Mon rôle consiste donc à les accompagner dans la réalisation d'une pré-étude géotechnique et structurelle sur la possibilité pour leur immeuble de recevoir une surélévation. Si le projet peut être réalisé, nous les mettons en relation avec un promoteur qui paie le droit de surélever", explique Nathalie Lasry. Une solution gagnant/gagnant à

moindre coût : les copropriétaires peuvent ainsi à la fois profiter d'une réduction de la quote-part des charges via l'augmentation des tantièmes grâce à la création de logements, et de l'autre bénéficier d'une diminution des charges d'entretien et d'énergie, l'immeuble étant plus performant énergétiquement.

Démocratiser le processus

Si le principe de la surélévation existe depuis longtemps, il peine encore à se démocratiser. "Grâce aux lois Alur et Elan, qui favorisent la construction de logements sur le toit depuis près d'une dizaine d'années, de plus en plus de surélévations sont réalisées dans de grandes villes comme à Paris ou à Lyon. Sur la Côte d'Azur, ça ne s'est pas encore bien développé et c'est la raison pour laquelle, à Nice, le plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une révision qui permet depuis janvier 2024 de réaliser des constructions de logements en surélévation dans le



centre-ville sans création de stationnement. Il y a une volonté politique nationale et locale de développer la surélévation, et c'est une très bonne chose", commente Nathalie Lasry. Pour évoquer le sujet, la dirigeante de Surimm était présente ces 21 et 22 novembre à Solucop, le salon niçois des copropriétaires et des syndicats, où elle animait une conférence sur la surélévation. **RM**

À SUIVRE



Un Award pour Bodyguard

Aux côtés de six autres sociétés tricolores innovantes, Bodyguard a rafflé, en direct sur *BFM Business* le 14 novembre à Paris, le prix *Action Citoyenne & Civic Tech* lors de la sixième édition des *Tech For Good Awards*. Piloté par *BFM Business* et *France Digitale*, cet événement, et plus particulièrement ce trophée, récompense une entreprise dont le cœur d'activité vise l'impact positif sur la société et contribue à la résolution de défis sociaux et environnementaux en participant à la recherche du bien commun. "Bodyguard est honorée d'avoir reçu ce prix pour le rôle que nous jouons dans la protection et le renforcement de la liberté d'expression en ligne, tout en veillant à ce que la toxicité et les contenus haineux ne puissent pas survivre sur les réseaux sociaux et les espaces en ligne", a commenté la société. Fondée en 2018, Bodyguard est spécialisée dans la lutte contre le cyberharcèlement. Elle accompagne notamment les entreprises sur la modération et la protection de leur image sur les réseaux sociaux pour qu'elles ne soient pas impactées par des contenus haineux. Drivée par son fondateur Charles Cohen, elle opère également auprès des médias et des compétitions sportives type Roland-Garros.